

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GINKOIA édition du 29/09/2008

1 - Acceptation et application - formation du contrat

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et de services de Ginkoia et déclare les accepter comme faisant partie intégrante du contrat.

Le seul fait de passer commande ou d'accepter une offre de Ginkoia comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et de service.

Les présentes conditions générales de vente et de services s'appliquent de façon exclusive à toutes relations commerciales et contractuelles conclues avec Ginkoia.

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Elles sont également disponibles sur le site www.Ginkoia.fr

Le fait que Ginkoia ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Tous les événements échappant au contrôle de Ginkoia, notamment grèves, accidents graves et qui sont de nature à empêcher, rendre économiquement non rentable ou retarder la vente ou la livraison de produits et services, constituent une cause de suspension ou d'extinction des obligations de Ginkoia.

2. Commandes

Les commandes de matériels et de services ne sont définitives que lorsque le devis envoyé par Ginkoia à l'acheteur est retourné à Ginkoia dûment approuvé et signé sous la mention suivante : « *je déclare que la signature du présent devis emporte mon accord sur les pré-requis techniques spécifiés par Ginkoia et les conditions générales de ventes et de services de Ginkoia, dont je reconnais avoir pris connaissance, complétées ou modifiées par les éventuelles conditions particulières ci-dessus* ».

Les commandes de consommables sont considérées comme acceptées par Ginkoia dès la réception d'une télécopie, d'un mail ou d'un courrier adressé par l'acheteur, sauf réponse défavorable de Ginkoia.

Les commandes ne seront honorées par Ginkoia que dans la limite des stocks disponibles.

L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa suppression du catalogue, ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale sauf accord express et écrit de Ginkoia, et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de Ginkoia.

En cas d'annulation de la commande de la part de l'acheteur, les acomptes versés par l'acheteur restent acquis au vendeur. En cas de force majeure, Ginkoia aura la faculté d'annuler tout ou partie d'une commande. Dans ce cas, l'acheteur pourra obtenir le remboursement total ou partiel des paiements éventuellement effectués au titre de ladite commande.

Le bénéficiaire de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord de Ginkoia.

3 - Prix

Les prix s'entendent H.T., les frais de port, d'emballage et d'assurance étant facturés en sus.

En cas d'installation ou de formation sur site, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du technicien/formateur seront facturés en sus.

Tous impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge de l'acheteur.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement comptant.

Les offres et listes de prix de Ginkoia correspondent au tarif en vigueur au moment de la conception des devis ou des catalogues et n'engagent pas Ginkoia au-delà. Les prix sont modifiables sans préavis.

4 - Conditions et délais de livraison

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Ginkoia est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais sont donnés à titre indicatif et le non-respect de cette date ne peut en aucun cas donner lieu à des indemnités, pénalités de retard, ni justifier l'annulation de la commande.

Les délais peuvent être modifiés en cas de force majeure, notamment de grèves, incendies, accidents ou pour tout autre cas fortuit.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers Ginkoia, quelle qu'en soit la cause.

Dans le cas d'un décalage d'une installation ou d'une formation sur site du fait du client, pour quelque motif que ce soit, signalé à Ginkoia moins de 10 jours ouvrés avant la date convenue, Ginkoia facturera en sus une indemnité pour dommages d'un montant de 1000 €. En outre les avantages commerciaux accordés au client seront supprimés.

Le matériel que nous proposons est basé sur les gammes et les stocks de nos fournisseurs et est donc soumis, entre le jour de l'acceptation de la commande et le jour de la livraison, à des variations. Nous nous réservons expressément le droit de remplacer un matériel obsolète ou en rupture de stock par un matériel équivalent, avec modification du prix en accord avec le client.

5 - Transport

Sauf stipulation contraire, la livraison du matériel vendu est réputée effectuée dans nos établissements. La livraison prend effet au moment de l'enlèvement des produits par l'acheteur dans les locaux de Ginkoia ou au moment de l'enlèvement des produits par le transporteur.

Dans le cas d'une livraison effectuée directement par Ginkoia, la livraison sera effectuée à l'adresse de l'acheteur mentionnée sur le bon de commande. En

cas d'absence, la livraison est réputée réalisée par un simple avis de mise à disposition.

Le choix du transporteur appartient à Ginkoia.

Les matériels vendus sont expédiés aux frais de l'acheteur.

Le transfert des risques intervient à la date de livraison telle que définie ci-dessus. En conséquence, les produits voyagent aux risques et péril exclusifs de l'acheteur.

L'acheteur s'engage à ne pas retarder la réception des produits. Il appartient à l'acheteur de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire ses réserves motivées qui devront être confirmées au transporteur, par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception, dans les trois jours de la réception des produits, avec copie à Ginkoia.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur dans les trois jours suivant la réception des produits, toute réserve à la livraison et tout refus à la livraison des produits par l'acheteur pour avaries, manquants et pour non-conformité des produits livrés doivent être formulés par écrit sur le bon de livraison. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées. Le refus des produits à la livraison par l'acheteur pourra être considéré comme abusif si l'acheteur ne peut justifier la réalité des anomalies invoquées sur son bon de livraison. En cas de refus abusif des produits, Ginkoia pourra réclamer à l'acheteur une indemnité forfaitaire de 300 Euros.

Les délais de transport que nous indiquons sont indicatifs. En aucun cas nous ne pouvons être tenus pour responsable d'un retard imputable au transporteur.

L'accessibilité et l'aménagement des locaux destinés à recevoir du matériel sont à prévoir par l'acheteur en temps voulu : en aucun cas nous n'en supporterons la charge.

6 - Réclamations

Dès la réception des produits, l'acheteur doit s'assurer de la conformité des produits par rapport à la commande passée. A défaut de réclamation immédiate selon les modalités de l'article 5, sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les produits seront considérées comme acceptées sans réserve par l'acheteur et ne pourront donner lieu à réclamation ultérieure.

Ginkoia garantit les produits livrés comme exempts de tout défaut. Toutefois, les éventuels vices cachés et défauts devront être signalés à Ginkoia dans un délai de 15 jours après leur réception. L'acheteur devra apporter la preuve de la défectuosité, indiquer le nombre de produits concernés et décrire la nature du problème.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable écrit de notre part et à condition qu'elle nous soit retournée en état neuf et dans son emballage d'origine.

En cas de retour de marchandises accepté par Ginkoia, il sera procédé soit au remplacement des produits à l'identique,

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GINKOIA édition du 29/09/2008

soit au remboursement pur et simple, soit au remboursement des produits reconnus défectueux par Ginkoia, soit à l'établissement d'un avoir au profit de l'acheteur après vérification qualitative et quantitative des produits retournés, sans que l'acheteur ne puisse réclamer d'indemnité pour quelle que cause que ce soit.

Cette garantie est valable uniquement dans la mesure où les produits sont conservés et ou utilisés dans des conditions normales et qu'ils soient retournés complets dans leur conditionnement d'origine, en parfait état de revente, et figurant encore dans le tarif en vigueur de la société Ginkoia. Ils devront être accompagnés de l'autorisation de retour et de la facture d'achat

Toute marchandise retournée sans accord écrit de Ginkoia sera refusée et retournée en port dû à l'expéditeur.

Les frais et les risques liés au retour des produits restent à la charge de l'acheteur.

Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve.

7 - Facturation, conditions de paiement et défaut de paiement

Hormis un protocole de règlement spécifique mis en place lors des devis, Ginkoia n'accepte que 2 modes de financement pour ses installations :

1. Financement personnel du client, avec versement de 30 % du montant TTC en acompte et règlement du solde à la livraison

2. Financement locatif avec le prestataire proposé par Ginkoia.

Les abonnements mensuels pour le logiciel et la maintenance Ginkoia sont facturés mensuellement et payés uniquement par prélèvement automatique

Les conditions de règlement indiquées sur nos devis sont seules valables et non celles figurant sur les bons de commande du client.

Les factures seront établies à chaque bon de livraison ou envoyées en fin de mois suivant la livraison.

Le règlement de nos factures sera effectué par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Ginkoia dès réception de la facture.

A défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, Ginkoia pourra exiger :

Le paiement immédiat des autres échéances, même si elles ont donné lieu à l'émission de traites.

L'acheteur sera de plein droit et sans formalité d'aucune sorte redevable d'une pénalité de retard de 1.5% par mois des sommes restant dues ainsi que des frais de gestion de recouvrement s'élevant à 15 Euros.

De plus le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité

entraînera de plein droit sans mise en demeure des dommages et intérêts forfaitaires égaux à 15% du montant T.T.C. impayé, sans que le montant desdits intérêts ne puisse être inférieur à 115 Euros.

Ginkoia pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute voie d'action.

En cas de défaut de paiement, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à Ginkoia qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages intérêts prévus ci-dessus. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Au cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Tous frais occasionnés par le retour d'une traite impayée ainsi que tous les frais de recouvrement de quelque nature qu'ils soient, engagés par Ginkoia pour obtenir le paiement de la créance, seront à la charge de l'acheteur.

8- Réserve de propriété

Toutes les ventes réalisées par Ginkoia sont conclues avec réserve de propriété.

Le transfert de propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral par l'acheteur de leur prix, toutes taxes comprises, en principal et accessoires, à l'échéance.

Ne constitue pas paiement au sein de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).

L'acheteur est tenu d'indiquer à Ginkoia le lieu de situation des produits ainsi que tout déplacement desdits produits qui serait intervenu pendant toute la durée de validité de la clause de réserve de propriété ci-dessus.

L'acheteur est tenu de participer à toutes les mesures nécessaires à la protection du titre de propriété de Ginkoia.

Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur s'oblige à maintenir les produits objets de la livraison en état et à ne rien entreprendre qui risquerait de porter atteinte au droit de propriété de Ginkoia.

L'application de la clause de réserve de propriété ne saurait en aucun cas faire obstacle au transfert à l'acheteur dès la vente et même pendant le transport, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Cette disposition s'applique même en cas de revendication par le vendeur. L'acheteur s'engage à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation des produits et à souscrire toute assurance utile. Aussi, l'acheteur étant responsable des produits vendus dès leur sortie des locaux de

Ginkoia, s'engage à ce qu'ils soient couverts, dès cette sortie, par une assurance garantissant les risques de perte, vol, destruction, incendie, eau et autres risques ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur s'engage à produire à Ginkoia tous documents justifiants de la prise des assurances susvisées.

En outre, l'acheteur prendra toute mesure appropriée pour empêcher toute atteinte au droit de propriété de Ginkoia.

L'acheteur ne peut procéder à des actes de dispositions sur les produits sous réserve de propriété et en particulier céder lesdits produits sans autorisation préalable de Ginkoia.

Si une autorisation de cession de produits est donnée par Ginkoia, le repreneur sera tenu des mêmes obligations que l'acheteur envers Ginkoia. L'acheteur s'engage d'ores et déjà à céder à Ginkoia tous les droits qu'il détiendrait à l'encontre du repreneur pendant la durée de validité de la clause de propriété. L'acheteur s'engage à ne pas donner en garantie, en gage, nantir ou grever de sûretés les produits sous réserve de propriété. Dans l'hypothèse où un tiers se prévaudrait d'une telle sûreté ou tenterait d'appréhender les produits sous réserve de propriété en vertu d'un gage, nantissement et autre garantie, l'acheteur s'oblige à en informer Ginkoia immédiatement.

L'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'acheteur ne peut faire échec à la revendication des produits par Ginkoia.

En cas de paiement partiel, celui-ci s'impute d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les moins anciennes.

Le bénéfice de la présente clause de réserve de propriété sera transmis automatiquement à tous tiers subrogé dans les droits, actions et privilèges de Ginkoia au titre de sa créance.

9 - Propriété des logiciels

Les logiciels que nous commercialisons demeurent la propriété de leur fabricant. Seule des licences d'utilisation non exclusives sont accordées. L'acheteur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit, ni les reproduire sauf à des fins de sauvegarde. Il maintiendra en bon état les mentions de propriété portées sur les programmes et le manuel d'emploi et veillera au respect de la confidentialité des logiciels. L'acheteur s'interdira de modifier de quelque façon que ce soit nos produits et de contrefaire nos produits, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit.

10 - Conditions particulières d'utilisation des logiciels édités par Ginkoia

L'acheteur ne pourra pas céder la licence d'utilisation à son successeur dans son commerce, sauf dérogation expresse et formelle de Ginkoia.

Une licence d'utilisation de nos logiciels est accordée par site d'utilisation et pour un nombre déterminé de postes informatiques. Si l'acheteur désire augmenter le nombre

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GINKOIA édition du 29/09/2008

de sites ou de postes, il devra acquérir les licences correspondantes.

La licence accordée ne permet l'utilisation du logiciel que sur la seule configuration matérielle définie lors de la vente.

L'acheteur déclare s'être assuré de la conformité du logiciel à ses besoins et aux objectifs qu'il recherche. L'acheteur déclare avoir été dûment averti que l'exploitation du logiciel requiert une organisation spécifique ainsi qu'un personnel compétent. Une configuration convenable des machines et des systèmes d'exploitation est en outre nécessaire à leur utilisation.

11 - Garantie

De manière générale, la seule garantie à laquelle nous sommes tenus est la garantie légale prévue par les articles 1641 à 1649 du Code Civil. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant n'engage que celui-ci.

Les modalités et conditions d'application de la garantie sont directement définies par le fabricant du produit. Il convient donc que l'acheteur consulte le livret de conseils d'utilisation et de garantie qui lui a été livré, le cas échéant avec le produit. Ginkoia ne pourra être sollicitée, pour quelque raison que ce soit, par un acheteur en vue de prendre en charge tout échange ou toute réparation d'un produit pour lequel le fabricant refuse l'application de la garantie.

En ce qui concerne les logiciels que nous éditons, nous accordons à l'acheteur une garantie d'une année à compter de la date de livraison du logiciel pour tout défaut de fonctionnement dû à un défaut de matière, de fabrication ou de conception. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger celle-ci. Pour bénéficier de cette garantie, l'acheteur devra aviser immédiatement Ginkoia, par tous moyens écrits, des désordres allégués.

Cette garantie permet à l'utilisateur d'obtenir gratuitement et à sa demande les mises à jour du logiciel correspondant à la correction d'anomalies. Pour les mises à jour avec de nouvelles améliorations ou avec une nouvelle version le client devra contacter notre service commercial.

GINKOIA est soumise à une obligation de moyens. Nous ne garantissons pas l'atteinte par l'utilisateur des objectifs qu'il s'est fixé, ni que l'utilisation du logiciel sera ininterrompue, ni que le logiciel est exempt d'erreurs.

L'acheteur est seul responsable du déplacement des produits jusqu'à leur emplacement définitif à l'intérieur de ses locaux. Il assure conformément aux spécifications décrites dans les fiches techniques ou commerciales de chaque produit, les conditions d'installation préconisées.

Dans tous les cas, l'acheteur devra être en mesure de présenter la facture du produit émise par Ginkoia pour bénéficier de sa garantie auprès du fabricant ou auprès de Ginkoia.

Pour les produits hors garantie contractuelle, la réparation sera effectuée après accord de l'acheteur sur le devis de réparation qui lui sera présenté.

12 - Obligations du client

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des caractéristiques techniques du matériel et des logiciels. Toute utilisation non prévue sera effectuée aux risques et périls du client et entraînera l'annulation de toutes les clauses de garantie conventionnelle ou légale. L'acheteur s'interdit d'utiliser des fournitures ou d'effectuer des interconnexions non conformes aux spécificités du matériel et des logiciels. L'acheteur est seul responsable de la mise en oeuvre des recommandations qui lui sont données au titre des présentes conditions de vente et de services. Il appartient exclusivement à l'acheteur de prendre toutes mesures de sauvegarde et de conservation en vue de permettre la reconstitution, par ses propres moyens, de logiciels ou de données faussées ou détruits à la suite d'une erreur de manipulation, de traitements ou de réparation ou encore d'un défaut de fonctionnement du matériel.

Nous ne sommes pas tenus de fournir les prestations qui font l'objet des présentes conditions de services si les logiciels ne sont pas utilisés conformément à leur spécifications ou si les installations de ces logiciels ne respectent pas les conditions d'installation préconisées par le constructeur ou l'éditeur concerné.

13- Limitation de responsabilité

Les garanties ne s'appliquent pas :

S'il s'agit de vices apparents,

La matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur,

Le fonctionnement défectueux provient de l'usure naturelle et normale des produits, d'un accident, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part de l'acheteur,

Le fonctionnement défectueux provient d'une utilisation anormale ou non conforme ou non prévue par le fabricant, des conditions d'utilisation exceptionnellement dures ou de sollicitation excessive,

En cas de modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées au produit ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne,

Si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure. Nous ne pourrions être tenus pour responsable si l'exécution des présentes conditions générales de vente et de services est retardée ou empêchée notamment en raison de conflits sociaux entravant le bon fonctionnement de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitant ou transporteur, de perturbation ou d'encroisement des lignes téléphoniques, et plus généralement en raison de cas fortuits ou de force majeure.

GINKOIA ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages matériels aux biens autres que les produits fournis par ses soins ou pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation, le fonctionnement ou à la défaillance des produits livrés. Dans le cadre des contrats de service proposés par Ginkoia, il appartiendra à l'acheteur de prouver la défaillance de Ginkoia. Si la responsabilité de Ginkoia est engagée à l'égard de l'acheteur, le montant d'éventuels dommages et intérêts ne pourraient en aucun cas être supérieur au montant total de la facturation annuelle émise par Ginkoia pour le contrat objet du litige, quelque soit le montant et la nature du préjudice subi et quelle qu'en soit la cause.

14 - Suspension / résiliation

En cas d'inexécution par le client d'une quelconque des obligations mises à sa charge en application des présentes, nous pourrions, si bon nous semble, suspendre ou résilier l'ensemble de nos services ou de nos prestations ou retirer les licences d'utilisation, sans préavis ni mise en demeure préalable. Toutes sommes déjà versées par le client nous resteront acquises à titre de dommages et intérêts.

En cas de retrait d'une licence d'utilisation, le client s'engage à restituer sans délai le logiciel, la copie et la documentation livrée et à attester par écrit la destruction de toute reproduction.

15 - Confidentialité

Chacune des parties s'engage à respecter la confidentialité des informations et documents qu'elle serait amenée à connaître lors de l'exécution des prestations contractuelles, quelque soit leur nature : économique, technique, juridique, etc. et à faire respecter cette obligation de confidentialité par son personnel.

16 – Assurance

GINKOIA déclare avoir contracté auprès d'une compagnie d'assurance, une police couvrant sa responsabilité pour tout dégât matériel ou corporel pouvant être imputé à la société ou à l'un de ses préposés.

17 – Modification des conditions générales de vente et de service

GINKOIA se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente et de service. Les conditions en vigueur sont celles publiées sur le site www.ginkoia.fr, communiquées et validées par nos centrales partenaires. En cas de modification substantielle, Ginkoia en informera l'ensemble de ses clients par une fiche de synthèse transmise par courrier électronique.

18 - Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat avec le client, est soumis au droit français, ce même en cas de pluralité de défendeurs ou

CONDITIONS GENERALES DE VENTE GINKOIA édition du 29/09/2008

d'appel de garantie et à la compétence
exclusive des Tribunaux situés dans le
ressort du siège social de Ginkoia .